



## Litige pour indemnisation Colissimo perdu

Par **titounes**, le **10/02/2017** à **10:03**

Bonjour, j'ai expédié un Colissimo avec signature en date du 10/11/2016 qui n'est jamais arrivé, donc j'ai fait une réclamation en date du 16/11/2016.

Malgré mes appels téléphoniques et échange de courrier je n'arrive pas à être indemnisé pour cet envoi

Pouvez-vous me faire savoir qu'elles sont mes recours.

D'avance merci

Cordialement

Par **morobar**, le **10/02/2017** à **17:24**

Bonsoir,

Malheureusement vous ne pouvez qu'attirer le prestataire devant la juridiction civile compétente, certainement ici la juridiction de proximité.

Selon la jurisprudence dite "des gares", vous pouvez vous adresser au tribunal compétent territorialement du bureau de poste auquel vous avez confié l'envoi.